

Communiqué du Conseil de la Concurrence relative au projet de concentration économique relatif à la prise de contrôle exclusif par la société Crédit Immobilier Et Hôtelier SA (CIH BANK) de la société BMCI Asset Management SA, à travers l'acquisition de 100% du capital social et des droits de vote associés

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2 -14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Noms des entreprises et groupes concernées de la première opération :

- CIH Bank SA ;
- BMCI Asset Management SA.

Nature de la première opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés dans la première opération

- Secteur de la gestion et de la distribution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 27 mars 2023.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

L'opération notifiée concerne l'acquisition par le Crédit Immobilier et Hôtelier de 100 % du capital et des droits de vote de la société BMCI Asset Management, filiale spécialisée dans la gestion d'actifs de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie.

Fait à Rabat, le 16 mars 2023.